

CONCOURS INTERNE ET 3^{ème} CONCOURS D'ATTACHÉ TERRITORIAL

SESSION 2022

ÉPREUVE DE RAPPORT AVEC SOLUTIONS OPÉRATIONNELLES

Durée : 4 heures - Coefficient : 4

<p>SPÉCIALITÉ : ANIMATION</p>

INDICATIONS DE CORRECTION

Sujet :

Vous êtes attaché territorial, responsable du pôle Éducation Enfance Jeunesse d'Admiville, commune de 15 000 habitants comprenant une grande proportion de jeunes âgés de 16 à 24 ans.

Compte tenu du faible taux d'équipement de la commune en direction de la jeunesse et des capacités budgétaires limitées pour créer un nouvel équipement, le maire et les élus souhaitent étudier la possibilité de faire évoluer la médiathèque d'Admiville vers un tiers-lieu dans lequel les jeunes auraient toute leur place.

Le maire vous demande de rédiger, à son attention, un rapport sur les tiers-lieux centrés sur la jeunesse, permettant de dégager des solutions opérationnelles pour l'évolution de la médiathèque en ce sens.

Vous rédigerez ce rapport à l'aide des éléments du dossier et en mobilisant vos connaissances.

1) Présentation du sujet

Ce sujet vise à faire réfléchir les candidats sur la mise en place de tiers-lieux, qui peuvent parfois être perçus par les collectivités comme des solutions « miracles ». Les tiers lieux peuvent être des réponses aux enjeux de renouvellement d'une politique jeunesse, mais aussi d'une politique culturelle sur un territoire. Peuvent-ils être des leviers efficaces pour travailler en direction du public de jeunes ?

Ce sujet vise également à mettre en évidence la transversalité des politiques menées sur un territoire, ce qui représente souvent une demande importante des élus dans la mise en œuvre des politiques locales. En effet, le fait de travailler en direction d'un type de public induit nécessairement d'être en capacité de travailler avec différents domaines thématiques des politiques publiques (sport, culture...). Les candidats sont ici invités à trouver des ressources et des orientations dans les politiques culturelles.

Enfin, le sujet centre réflexion sur la transformation et l'évolution des services publics locaux existants et non sur la création d'un nouveau service/équipement, ce qui contraint le candidat à travailler à partir de l'existant et de penser les évolutions, les étapes des changements indispensables. Cela entraîne une réflexion importante en termes de méthodologie, d'approche du changement et d'accompagnement des équipes concernées.

2) Analyse de la mise en situation et du dossier

Le dossier vise à présenter différents points de vue sur la question des tiers lieux pour les jeunes, ainsi que différentes expériences et méthodologies. Les textes proviennent de différentes institutions publiques allant du local à l'international et s'inscrivent dans le contexte actuel de la crise sanitaire et du plan de relance mis en œuvre par l'État. Cette période est un moment de transitions des pratiques, des systèmes, des attentes et des besoins des personnes, et de renouvellement des méthodes de travail.

Le sujet doit amener le candidat à réfléchir sur les notions de politiques locales globales et transversales, notamment entre les politiques éducatives, culturelles et de jeunesse. L'opportunité de faire évoluer une médiathèque vers un tiers-lieu nécessite de réfléchir sur les enjeux des politiques jeunesse, tels que l'accès aux connaissances, les besoins de cette tranche d'âge, les enjeux des pratiques numériques quotidiennes, culturelles et ludiques, avec ses apports et ses écueils. A la lumière de ces éléments, le rôle des services publics locaux en la matière doit être requestionné.

Il s'agit également de s'interroger sur les besoins des jeunes dans cette période de sortie de pandémie qui a impacté l'ensemble de la population, et en particulier les jeunes dans leurs pratiques, leurs besoins, leurs attentes et leurs visions de l'avenir dans notre société actuelle.

Le sujet offre également aux candidats l'opportunité de réfléchir aux politiques menées par l'État et aux initiatives menées dans les territoires. Les éléments de la note doivent mettre en évidence les différents échelons d'intervention avec leurs points forts et leurs points faibles.

Le dossier met l'accent sur la « nouveauté » et les notions d'expérimentations nécessaires et indispensables à l'émergence de ce type de lieu sur un territoire. Le candidat est amené à réfléchir sur la démarche et la méthodologie qui sera mise en œuvre pour créer un tiers-lieux.

En effet, la démarche mise en œuvre est centrale ainsi que les méthodologies avec lesquelles une collectivité souhaite répondre à de nouveaux besoins, créer une nouvelle dynamique locale, et construire un projet partagé sur le territoire en direction d'une partie de sa population. La note devra consacrer toute une partie sur cette question de démarche et de travail avec les jeunes.

Document 1 : « Politiques Jeunesse : l'urgence d'agir et de réinventer » - Aurélien Hélias - *Le Courrier des Maires* - 11 janvier 2021 - 1 page

Cet article développe le point de vue des élus, commanditaires du rapport. Il met en évidence les différents niveaux d'intervention entre l'État et les collectivités territoriales et présente les enjeux et spécificités des politiques locales et globales en direction d'un public spécifique.

Document 2 : « De la bibliothèque au tiers-lieu culturel : un enjeu d'avenir pour les communes ! » - Philippe Mallard - *Gouvernance think tank magazine* - 19 avril 2019 - 2 pages

Cet article propose une vision de la transformation des bibliothèques qui s'opère actuellement du côté des institutions, mais aussi du côté des usagers dont les pratiques et les attentes évoluent. Il développe la vision d'un tiers-lieu du point de vue des bibliothèques en s'appuyant sur le rapport Orsenna/Corbin. Ces éléments sont à croiser avec ceux du texte précédent sur la nécessité de réinventer les politiques de jeunesse.

Document 3 : « L'État engagé auprès des tiers-lieux » (extrait) - Dossier de Presse - *Agence nationale de la cohésion des territoires* - 27 août 2021 - 14 pages

Ce dossier de presse fournit des éléments statistiques, une définition des tiers-lieux du point de vue de l'Etat et des éléments du dispositif de soutien de l'Etat. Cela devrait permettre d'étayer des

propositions de ce qu'il est possible de faire et de cibler les aides de l'Etat pour appuyer la collectivité dans son projet.

Document 4 : « La coopérative tiers-lieux » (extraits) - *Revue sur les tiers-lieux* N°7 - mai 2021 - 4 pages

Ce document plus pratique et descriptif fait état d'éléments de diagnostics, d'enjeux et d'exemples de projets de tiers-lieux mis en place en direction de la jeunesse. Il vise à donner des représentations de ce qui se fait déjà dans d'autres collectivités.

Document 5 : « Le moral des jeunes fortement affecté par la crise sanitaire » - *INJEP - Analyses et synthèses* n° 54 - janvier 2022 - 4 pages

Ce document donne des éléments de connaissance statistique de la population jeune dans cette phase de sortie de crise sanitaire et identifie les besoins exprimés par les jeunes qui ont été interrogés. La question des besoins et des attentes des jeunes, qui constituent la population cible de ce rapport, est à prendre en compte en priorité, même si cette analyse mérite sans aucun doute d'être confrontée à la situation du territoire concerné.

Document 6 : « L'Archipel, Tiers Lieu éducatif » - Ville de Tournefeuille - *archipel-tournefeuille.org* - consulté en mai 2022 - 4 pages

Ce document présente un tiers-lieu éducatif dédié aux jeunes créé par le service enfance-jeunesse d'une commune. Il donne des éléments de définition d'un tiers lieu éducatif, présente la façon dont le projet a été créé et donne des exemples de ce qui peut être créé au sein d'un tel tiers-lieu.

Documents 7 : « Inclure une dimension transversale » Fiche méthodologique - *Comité Régional Agenda 21 Bretagne* - juillet 2012 - 4 pages

Cette fiche méthodologique vise à mettre en avant les questions de transversalité des politiques publiques d'un point de vue méthodologique. L'idée est d'insister sur la nécessité de considérer la question des méthodes de travail collectives, de l'intelligence collective, de la créativité, du débat et des dialogues ouverts. En tout état de cause, la question des modalités de travail proposées doit être présente dans le rapport, car elles impactent l'ensemble des acteurs impliqués, les modalités de choix des orientations, de prise de décision, de séquençage du projet, le calendrier et les budgets associés.

Documents 8 : « Projet Éducatif Local » (extrait) - *Ville de Redon - Direction des Services Éducatifs* - janvier 2019 - 2 pages

Ce document présente de manière très opérationnelle les tiers lieux dédiés à la jeunesse du point de vue du service éducatif d'une ville. Il permettra au candidat de disposer de repères concrets sur le type d'équipement auquel il est invité à réfléchir.

Documents 9 : Article 2 de l'arrêté du 14 avril 2022 portant approbation de la convention constitutive du groupement d'intérêt public dénommé « France Tiers Lieux » - *Journal officiel de la République française* - 1 page

Ce document fait mention de l'objet et des missions du groupement d'intérêt public « France Tiers Lieux » ayant pour vocation d'appuyer le développement, la professionnalisation et la pérennisation des tiers-lieux en France.

3) Proposition de plan détaillé

Avertissement : il s'agit d'une proposition de plan. D'autres plans sont possibles, au correcteur d'évaluer dans quelle mesure le plan proposé restitue les principaux axes de questionnement et les articule de manière cohérente.

En-tête

Rappel du cadrage : le rapport doit adopter la forme suivante et reprendre les informations que le candidat trouve en première page du sujet dans la commande et la liste signalétique des documents au dossier.

Ville d'Admiville

Le 17 novembre 2022

RAPPORT à l'attention de Monsieur le Maire

Objet : les tiers-lieux centrés sur la jeunesse

(Références : sans objet étant donné la nature du sujet)

Introduction

Rappel du cadrage : le rapport doit comporter une introduction d'une vingtaine de lignes, qui s'apparente à celle d'une composition ou dissertation (entrée en matière, reformulation du sujet, présentation de la problématique dans son contexte) et doit impérativement comprendre une annonce de plan.

Éléments pouvant être abordés en introduction :

- Les éléments de contexte : la situation des jeunes après la crise sanitaire, le plan de relance de l'État, la situation de tension budgétaire dans les collectivités, l'évolution des besoins des jeunes...
- Définition du tiers-lieu, défini en 1989 par Ray Oldenburg comme troisième environnement social en dehors de la maison et du travail. Il s'agit donc d'un lieu permettant de se retrouver, collaborer, créer, coopérer, et partager
- Nouvel outil en émergence dans les territoires, données chiffrées (nous sommes passés de 2500 tiers-lieux en 2021 à 3000 à 3500 tiers-lieux en 2022, 150 000 personnes qui y travaillent quotidiennement...)
- Le tiers-lieu est soutenu par le gouvernement comme l'un des piliers de la relance
- Précision de la commande, de la tranche d'âge concernée (16/24 ans), du choix de la médiathèque

Plan détaillé

Rappel du cadrage : le développement est organisé en parties et en sous-parties. Le plan est impérativement matérialisé par des titres comportant des numérotations en début des parties et sous-parties.

I. Les tiers-lieux : outils d'inclusion des jeunes sur le territoire

A. Les 16-24 ans : catégorie d'âge aux besoins importants (documents 1, 4, 5)

- Fragilité de cette catégorie d'âge (précarité financière, sociale, psychologique, fort sentiment de solitude...) aggravée par la crise sanitaire
- Attente forte des jeunes vis-à-vis des pouvoirs publics qui peinent à trouver des solutions qui ne soient pas seulement économiques et qui soient adaptées au territoire en question

- Des structures existent (Réseau Information Jeunesse, Points Accueil Jeune...) mais elles sont ponctuelles et en baisse de fréquentation
- Diagnostic des pratiques des jeunes en termes de loisirs, travail, formations, culture, sport, numérique...
- Participation importante de cette tranche d'âge au milieu associatif, attrait croissant pour les tiers-lieux

B. Les tiers-lieux centrés sur la jeunesse (2, 3, 4, 6 et 8)

- Un tiers-lieu centré sur la jeunesse (appelé tiers-lieu éducatif par certains) offre aux jeunes un accueil adapté à leurs besoins
- Les tiers-lieux répondent aux différents besoins des jeunes en proposant des solutions en hyperproximité visant à améliorer leur qualité de vie
- Ils permettent de favoriser l'accès à l'emploi des jeunes (accès à la formation même dans les territoires éloignés, valorisation de l'entrepreneuriat, « fabriques des territoires », espaces dédiés à la pratique...), de favoriser le lien social, le partage et l'entraide (services de restauration, médiation culturelle...) et de développer des compétences nouvelles, des réseaux et de se créer des expériences
- Les tiers-lieux permettent également aux jeunes d'exprimer leur créativité et favorisent l'émulation des idées par l'intelligence collective
- Leur caractère hybride et leur dimension partenariale public-privé-citoyens donne une dimension collective et active à l'action publique jusqu'à devenir des points d'ancrage territoriaux pour les collectivités
- Le fait qu'un tiers-lieu soit dédié aux jeunes ne sous-entend pas qu'il serait fermé aux autres catégories d'âge. Les jeunes peuvent s'y rencontrer mais aussi être en contact de publics enfants, adultes et seniors dans une dimension intergénérationnelle
- La rencontre des jeunes avec les habitants, les entreprises et les institutions peut aboutir à des projets qui participent au développement local

II. L'évolution de la médiathèque d'Admiville en tiers-lieu

A. L'émergence du projet par un collectif d'acteurs (documents 2, 5, 6, 7)

- Prévoir une gouvernance du projet, poser un cadre clair et transparent dès le début de la démarche pour établir le rôle et les limites de chacun et se donner le temps nécessaire au travail collectif
- Les élus : un positionnement fort est nécessaire avec inscription du projet dans le plan du mandat
- Le choix de la médiathèque implique une collaboration effective entre les pôles Éducation Enfance Jeunesse et Culture : construire un atelier interservices au sein de la collectivité et définir des thèmes d'ateliers transversaux
- Mobilisation des acteurs du territoire (associations, acteurs locaux de l'économie, société civile...) pour faire émerger l'idée du tiers-lieu et une dynamique de coopération en direction de la jeunesse
- Associer les jeunes à l'émergence de ce lieu : possibilité d'actions et expérimentations pour trouver des modalités innovantes, s'appuyer sur les animateurs au contact des familles et associations
- Établir un diagnostic du territoire : mener une étude pour connaître les besoins et les habitudes des jeunes de la commune d'Admiville (proposition de temps forts pour connaître les besoins des jeunes)
- Mettre en place des instances de travail ou des forums participatifs pour donner la parole aux différents acteurs, favoriser les échanges et croiser les regards

B. Mise en place du projet d'hybridation des activités de la médiathèque (documents 3, 6, 7, 8, 9)

- L'évolution de la médiathèque en tiers-lieu impliquera l'hybridation de ses activités. Dans son rapport au gouvernement, l'académicien Erik Orsenna décrit les bibliothèques modernes comme des « troisièmes lieux »

- Identifier les services qui pourraient être proposés en cohérence avec les missions de la médiathèque : espaces de coworking, formations, espaces de rencontre et d'échanges, salon de détente, café, espace multimédia/jeux vidéo, espace dédié à la création numérique, fablab...
- Identifier les transformations que nécessiteraient la création de ces espaces (transformation des locaux actuels, extension ?)
- Avec quels moyens ? Rechercher des financements, identifier les investisseurs et les partenariats financiers. S'appuyer sur le soutien de l'État et du GIP France tiers-lieux : possibilité d'être mis en réseau avec d'autres tiers-lieux du territoire pour mutualiser les moyens et déployer des actions d'accompagnement, possibilité d'accueillir des jeunes en service civique, de bénéficier de Conseillers Numériques France Services. Des mobiliers d'inclusion numérique peuvent être mis à disposition du tiers-lieu. Envisager des subventions, des prêts, des baux à taux réduits...
- Prévoir un appel à projet
- Lancement et développement du tiers-lieu : communication pour attirer les jeunes du territoire et faire vivre le lieu

Conclusion

Rappel du cadrage : la conclusion est facultative. Elle peut toutefois utilement souligner l'essentiel, sans jamais valoriser des informations oubliées dans le développement.

La démarche qui sera mise en œuvre pour penser et imaginer le projet sera déterminante, avec une implication et une remise en cause des modes de fonctionnement des décisionnaires (élus et directions), une prise en compte des besoins des jeunes et des acteurs et une créativité pour trouver et construire au sein de collectifs des propositions d'actions, de projets, de lieux.